

## Actualités du SEVF...



Si vous lisez *L'abCD* en commençant par la fin, vous remarquerez un changement de date concernant l'assemblée générale portant sur les **modifications aux Statuts & Règlements du SEVF** (ainsi qu'au Règlement relatif aux élections des membres du Conseil exécutif). En effet, ce genre de travail ou de réflexion peut s'avérer plus long que prévu... et c'est ce qui est arrivé dans le cas présent. Donc, le SEVF prévoit tenir cette **assemblée le 28 janvier 2025**. À noter à votre agenda...

Depuis la dernière parution de *L'abCD*, **plusieurs éléments ont été abordés dans les médias** concernant notre système d'éducation... à commencer par la mauvaise gestion gouvernementale dans le dossier de la **francisation à l'éducation des adultes** (à lire plus bas pour un peu plus d'information). Médiatiquement, il a été aussi question : des **élèves du secondaire** qui pourraient devoir respecter leur bassin géographique pour leur choix d'école (surpopulation scolaire oblige!), de la **publicité « nunuche » et infantilisante** du gouvernement concernant le recrutement pour l'enseignement au primaire, du parti libéral du Québec qui veut un **ordre professionnel des enseignantes et enseignants**. Finalement, nous passons sous silence (!) le palmarès des écoles secondaires du Journal de Montréal... puisque la gestion axée sur les résultats ne devrait pas prendre autant de place en éducation. Chaque école, chaque classe, chaque élève ayant ses particularités, il faudrait voir les choses autrement que par l'analyse de simples statistiques inhumaines!

## Aides à la classe



RECET précolaire

Cette nouveauté de la convention collective nationale part d'un **besoin d'alléger la tâche du personnel enseignant** (et non dans le but d'augmenter les services complémentaires pour les élèves). D'ailleurs, **pour bien comprendre ce que sont les aides à la classe**, le SEVF a déjà fourni deux documents : un « napperon » en provenance de notre centre de services scolaire (CSS) et une brochure travaillée notamment par notre Fédération (FSE-CSQ) et notre Centrale (CSQ). Aussi, sept (7) capsules vidéos donnant diverses informations pour (et sur) les aides à la classe seront rendues disponibles par notre CSS (les deux premières capsules sont déjà complétées et traitent des rôles et de la posture des aides à la classe).

Au niveau de notre CSS, un **comité restreint a été formé avec des représentants de l'employeur, du personnel de soutien et du SEVF**. Ce comité souhaite s'assurer notamment d'une application « harmonieuse » des aides à la classe. Lors de sa rencontre du 4 novembre dernier, le comité restreint a entre autres discuté d'un sondage qui pourrait être envoyé à chaque catégorie de personnel pour faire un constat de « l'état des lieux » en ce qui concerne les aides à la classe. Il a été aussi question de divers autres sujets : les enseignantes et enseignants spécialistes (qui peuvent aussi avoir droit à ces aides), les tâches des aides à la classe qui peuvent varier (et qui ne se limitent pas à faire des photocopies pour l'enseignante ou l'enseignant), l'ajustement de l'horaire entre l'enseignante ou l'enseignant et l'aide à la classe. Le comité restreint en est venu à la conclusion que, **pour le bon fonctionnement harmonieux de cet ajout à notre convention collective, il faut que les éducatrices et éducateurs soient intégrés à la vie de la classe**.

**Du côté du SEVF, les éléments suivants sont actuellement « sous analyse » pour voir s'ils respectent bien notre convention collective** : les 10 à 15 heures par semaine d'aide à la classe (pour les classes pouvant en bénéficier), le nombre d'aides à la classe pour un groupe d'élèves, les changements possibles de classes en cours d'année pour une aide à la classe.

## Assurance collective de personne (conditions de renouvellement 2025)

2425-CD-017

Lors du CD du 12 novembre dernier, les conditions de renouvellement du régime d'assurance collective Alter ego (tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025) ont été présentées. Il y aura **augmentation de l'assurance maladie (+12%), des soins dentaires (+4%) et de l'assurance salaire de longue durée (+10%)**. Seul le coût de l'assurance vie demeure stable (sans augmentation).

Comme il a été notamment signifié lors du CD, **plusieurs éléments externes peuvent influencer la tarification** : le nombre de réclamations, le coût des médicaments ou services, la démographie du groupe, les taux d'intérêt, etc. **L'objectif du renouvellement est de permettre aux membres de payer la « juste prime », et ce, afin de stabiliser le coût du régime et d'éviter, le plus possible, les variations importantes de tarifications.** D'ailleurs, pour voir les montants exacts des coûts de notre assurance pour 2025, vous pouvez consulter le [tableau des primes par 14 jours](#).

Enfin, il est important d'ajouter que, **en 2025, ce sera la dernière année où il y aura un plafonnement de l'augmentation.** L'année 2026 marquera la fin des retombées de l'appel d'offres et le premier renouvellement qui considèrera exclusivement l'expérience du groupe afin de déterminer la tarification. Ce sera donc à surveiller! Ce qui n'empêche pas notre Centrale, la CSQ, de toujours chercher des moyens pour mieux contrôler les coûts de notre assurance. À ce propos, **il existe déjà des capsules informatives à l'intention de tous les membres visant à démontrer qu'il peut exister des gestes simples pour aider, à moyen et court terme, à contrôler ces coûts.**

## Congés sans traitement

Conventionnés au niveau de l'entente locale, les congés sans traitement à temps partiel ont toujours été accordés par notre CSS. Mais, **depuis deux ans, l'employeur exprime au SEVF sa volonté de réduire ou de carrément refuser ces congés à cause du manque de personnel qui va en augmentant.**

Depuis 2023-2024, **certaines conditions ont été mises en place pour accorder de tels congés**, dont le retour du personnel enseignant remplacé si les personnes suppléantes (contractuelles à temps partiel ou, maintenant, le personnel enseignant régulier à statut particulier communément nommé E2) ne peuvent plus assurer leur remplacement.

Le **Service des Ressources humaines (SRH) de notre CSS a voulu, pour cette année scolaire, enlever une condition que le SEVF juge essentielle concernant l'octroi de ces congés** : le fait que, lorsque la personne remplaçante ne peut plus assurer son remplacement, le personnel enseignant qui bénéficie d'un congé sans traitement à temps partiel revienne au travail à 100%, mais **après que l'employeur ait procédé à une certaine période d'affichage pour trouver une nouvelle personne remplaçante.** Le SEVF a discuté avec l'employeur à la fin de l'année scolaire 2023-2024 à ce sujet et n'a pas signé d'entente particulière étant donné la modification souhaitée par notre CSS.

Ce dernier a donc décidé d'aller de l'avant avec sa nouvelle manière de faire... mais **le SEVF a repris des discussions dernièrement avec le SRH pour qu'il fasse un affichage de quelques jours avant de rappeler automatiquement les personnes bénéficiant d'un congé sans traitement à temps partiel pour qu'elles reviennent au travail à 100% et ne puissent plus avoir droit à leur congé.**

Le SEVF poursuit toujours ses représentations, avec plusieurs arguments à l'appui, pour protéger ce droit et cet avantage dont ses membres ont toujours pu profiter dans les années précédentes.

## Écrans en classe

2425-CD-015



Un résumé de l'avis de notre Fédération (la FSE-CSQ) concernant l'utilisation équilibrée des écrans en classe a été présenté aux personnes déléguées le 12 novembre dernier. Cet avis a été également présenté par la FSE-CSQ dans le cadre de la **Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.**

D'ailleurs, cette Commission est actuellement en consultation pour avoir l'opinion de toutes les Québécoises et tous les Québécois sur ce sujet. **Le document présenté aux personnes déléguées peut outiller tous les membres du SEVF pour qu'ils puissent répondre de manière plus éclairée à cette consultation.** Il est important de souligner ici que nous devons, toutes et tous, **prendre notre place dans cette consultation en y répondant en grand nombre car plusieurs sujets nous concernent directement**, notamment : la place qu'occupent les écrans à l'école, l'interdiction de l'utilisation des écrans-récompenses, la limite du recours des écrans à des fins pédagogiques par le personnel enseignant, la formation suffisante concernant l'utilisation efficace des technologies pédagogiques (par le personnel en milieu scolaire). Bref, ne laissons pas les autres décider à notre place et influençons les résultats de cette consultation en y répondant immédiatement en **[cliquant sur le lien](#)**.

# F

## rancisation – Éducation des adultes



Depuis quelques semaines, le dossier « chaud » au niveau de la mobilisation est **la francisation à l'éducation des adultes**. Et ce n'est pas sans raison... En effet, cette année, le gouvernement a décidé de glisser dans les règles budgétaires, et ce, sans l'annoncer, un **retour au budget prépandémique (année scolaire 2020-2021) au niveau de la francisation aux adultes**. Donc, pour notre Centre d'éducation des adultes des Forges qui se dirigeait déjà vers une année 2024-2025 avec au moins 260 élèves équivalents à temps complet (ETC) pour le financement, le budget octroyé a chuté à 87 ETC ! Pourtant, le gouvernement caquiste n'ose surtout pas parler de coupures budgétaires.

Si le personnel enseignant du CEA des Forges n'avait pas travaillé pour trouver des solutions avec la direction du centre, le département de francisation aurait dû fermer ses portes en début décembre. Mais **l'équipe de ce centre a su trouver des solutions pour amenuiser les conséquences de cette décision gouvernementale**. La francisation fermera donc graduellement tout au long de l'année scolaire pour offrir un minimum de services aux élèves jusqu'à la fin avril (ou début mai dans le meilleur des cas).

Outre le drame que vivent les élèves qui ont besoin d'apprendre le français pour bien s'intégrer dans notre région, trois membres du SEVF ont perdu leur contrat d'enseignement en francisation et plusieurs autres ont subi des baisses de pourcentage de contrat. Pourtant, il y a de grands besoins en francisation et l'expertise du personnel enseignant est déjà en place avec des locaux disponibles à notre CEA des Forges. Une telle décision du gouvernement Legault est tout simplement injustifiée!

**Côté mobilisation**, le vendredi, 1<sup>er</sup> novembre dernier, le personnel enseignant et les élèves sont sortis dans la rue pour décrier cette situation inadmissible. Notre Fédération, la FSE-CSQ, s'est alliée avec diverses organisations et partis de l'opposition à l'Assemblée nationale pour participer à une conférence de presse commune (le 30 octobre dernier) pour faire entendre raison au gouvernement... mais sans succès jusqu'à aujourd'hui. Reste la possibilité de quelques autres recours dont un en lien avec la Charte de la langue française puisque des personnes immigrantes n'ont pas droit à la francisation alors qu'elles ont été acceptées dans notre belle province. C'est donc une histoire qui n'est pas encore terminée... puisque les représentations syndicales et les mobilisations pourront se poursuivre dans les prochaines semaines! En attendant, n'hésitez pas à démontrer votre appui aux élèves et au personnel enseignant touchés en signant [la pétition suivante](#) avant le 29 janvier 2025 (près de 10 500 personnes l'ont déjà fait).

## **P**erfectionnement

**2425-CD-016**

Les personnes déléguées ayant participé au CD de novembre dernier ont reçu **les règles de fonctionnement 2024-2025 pour le comité paritaire de perfectionnement du personnel enseignant**. Et ces règles étaient accompagnées des **budgets par établissement pour la présente année scolaire**. Chaque école ou centre est donc au courant des montants qui lui sont alloués en 2024-2025. Il est toujours important de se rappeler que, advenant un manque d'argent pour certains établissements, il existe un Fonds d'appui géré par le comité paritaire de perfectionnement du CSS. La nature des projets pouvant être soumis à ce Fonds d'appui sont décrits dans le document remis aux personnes déléguées. N'hésitez pas à aller les voir pour les consulter.

## **R**etraite – Grande Session de préparation à la retraite (AREQ-CSQ)

Un **courriel a été envoyé** à tous les membres du SEVF âgés de 50 ans et plus **le 12 novembre dernier**. Ce courriel concerne la Grande Session de préparation à la retraite de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ). Encore une fois, cette année, la Grande session peut se faire en virtuel ou en présentiel.

Pour les membres du SEVF ayant reçu ce courriel, nous vous invitons à le lire attentivement pour que vous soyez en mesure de **faire les démarches nécessaires pour vous inscrire vous-mêmes**. **Les séances en mode virtuel se dérouleront du 30 avril au 31 mai 2025. Et la session en présentiel aura lieu à l'Hôtel Montfort de Nicolet les 14 et 15 mars 2025 (la date limite d'inscription à la session en présentiel est le 20 février 2025, mais n'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant, les places sont limitées!).**

Tel qu'indiqué clairement dans le courriel envoyé, vous devez être à 2 ans au moins de votre retraite pour pouvoir vous inscrire (étant donné la trop grande popularité des ces séances d'informations) et le SEVF rembourse la participation de ses membres une seule fois pendant leur vie professionnelle.

## S Services complémentaires

2425-CD-018

2425-CD-019

2425-CD-020

Lors du CD du 12 novembre dernier, trois documents ont été déposés en lien avec les services complémentaires au secteur des jeunes (préscolaire, primaire et secondaire) :

- Résumé de l'organisation scolaire 2024-2025 (mise à jour au 21 août 2024);
- Classes ou écoles spécialisées 2024-2025;
- Répartition des ressources en classes spécialisées 2024-2025.

Grâce à ces documents, **vous serez en mesure de constater quelles sont les heures de services qui sont octroyées pour votre établissement.** D'ailleurs, les personnes déléguées ont été invitées à vérifier si le nombre d'heures inscrit correspondait bien à ce qui était offert dans leur école.

## T télétravail



Un des gains fort intéressants obtenus lors de la dernière négociation nationale est assurément les journées pédagogiques en télétravail (et dont nous pouvons déterminer le contenu). Ce gain fait en sorte que nous avons l'avantage indéniable de travailler chez soi pour économiser temps de déplacement et argent!

Notre CSS, par l'entremise des directions d'établissements, peut avoir émis certaines balises sur ce télétravail (à noter que le SEVF n'a jamais été consulté pour la mise en place de ces balises). À la base, il peut être compréhensible que ces journées doivent être consacrées au travail et que l'horaire des journées pédagogiques (qui est notamment conventionné localement) doive être respecté. Mais **certaines consignes écrites par l'employeur peuvent apporter certaines interrogations**, notamment : la disponibilité sur Teams, notre posture physique lorsque nous télétravaillons ainsi que le lieu où nous effectuons notre télétravail.

Comme plusieurs directions l'ont écrit à leur personnel, le CSS peut considérer, de façon non limitative, que certains environnements ne sont pas adaptés au télétravail et qu'il est de notre responsabilité d'avoir les outils nécessaires pour travailler... mais **le SEVF juge bon de faire certaines vérifications concernant des balises allant au-delà de ce que l'employeur peut exiger pour notre télétravail.** À titre d'exemple, la phrase indiquant que « j'utiliserai la plateforme Teams autorisée par le CSS ». Une affirmation qui peut enlever une certaine liberté au contenu du travail que le personnel enseignant avait décidé d'effectuer. Il s'agit donc d'une autre histoire à suivre...

# 1, 2, 3... GO !

<b>27 novembre 2024</b>	Rencontre des enseignantes et enseignants à statut précaire (Club de golf Métabéroutin)
<b>29 novembre 2024</b>	<b>Noël du cœur – <i>Donnez généreusement !</i></b>
<b>2 décembre 2024</b>	Rencontre du nouveau personnel enseignant à temps plein... incluant les statuts particuliers E2 (Club de golf Métabéroutin)
<b>10 décembre 2024</b>	<b>Conseil de déléguéEs (Club de golf Métabéroutin)</b>
<b>14 janvier 2025</b>	Conseil de déléguéEs (Club de golf Métabéroutin)
<b>*Changement de date* 28 janvier 2025</b>	<b>Assemblée générale – Statuts et règlements du SEVF</b>